

1 in FO militante

N° 3321 du 29 janvier au 11 février 2020

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière



Un NON ferme et justifié



La rédaction de *L'inFO militante* est dans la peine. Après avoir lutté vaillamment plus d'un an contre la maladie, Nadia Djabali nous a quittés le 26 janvier à l'âge de 54 ans. Elle avait rejoint la rédaction en 2016, écrivait sur le site Internet et dans le journal de la confédération FO. Avec passion et enthousiasme, Nadia avait largement contribué, en 2018, à la création de la nouvelle maquette du journal succédant à *FO Hebdo*. Au fil des années, nous avons appris à connaître et ainsi à apprécier Nadia, véritable condensé d'énergie, de courage, de sensibilité joyeuse et bienveillante. Journaliste dans l'âme, artiste jusqu'au bout des doigts, elle était une rebelle authentique. Modeste, discrète, s'interrogeant souvent sur la justesse de ses propos, elle savait balayer tous ses doutes lorsqu'elle détectait une injustice quelque part. Nadia se faisait alors guerrière et combattait avec ses armes pour la dénoncer. Ainsi par ses articles, ses activités associatives, syndicales mais aussi ses tableaux, ses sculptures, ses vidéos elle cherchait toujours, à son échelle, à démontrer la nécessité d'apporter plus de justice sociale. Elle avait le souci de donner la parole aux plus modestes, aux souffrances qui restent invisibles du monde des puissants. Nous n'oublierons jamais Nadia, notre « Nadiouchkaya » comme nous l'appelions. Le secteur de la presse et de la communication adresse ses pensées affectueuses à son fils Louis et à ses proches.

//// ACTU (pages 4 à 8)

- Retraite : la contestation de toutes parts.
- Hauts cadres : un projet de réforme tout sauf solidaire.
- La réforme du bac ne passe pas non plus.

//// DROIT (page 9)

- Carence aux élections professionnelles.

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- Les élections dans les TPE : elles ont tout d'une grande.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Forte paupérisation des retraités en Allemagne.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 19)

- Hospitaliers : le projet sur les retraites amplifie la contestation.
- Mise en place des CSE : pas de données fiables avant fin mars.

//// CONSOMMATION (page 20)

- Tarification progressive de l'énergie : une fausse bonne idée?

//// DÉVELOPPEMENT (page 21)

- Auprès des militants!

//// HISTOIRE (page 22)

- Il y a cent ans : le traité de Versailles.

//// PORTRAIT (page 23)

- Christophe : un justicier chez Amazon.

L'inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Yves Veyrier. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama. Rédaction en chef : V. Forgeront.

Rédaction : N. Djabali, C. Josselin, F. Lambert, E. Salamero.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : M. Pourcelot, C. Chiclet.

Abonnements : V. Rigaut. Tél. : 01 40 52 82 33.
Imprimé par RPN, Livry-Gargan.
Commission paritaire : 0921 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal janvier 2020.
Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



UNE COMPOSANTE MAJEURE DU CONTRAT SOCIAL

Nous aurions presque pu signer l'avis du Conseil d'État!

Nous n'irons pas jusque-là car, pour notre part, nous ne confondrons jamais les rôles, sûrs de ce que nous sommes et entendons rester : une organisation syndicale libre et indépendante. Mais les analyses que nous avons portées, sans relâche, la contradiction que nous avons apportée, publiquement, aux arguments du gouvernement sont largement confirmées!

Dès le mois de juillet, nous avons alerté sur la nature de la réforme : « *Le projet de système universel de retraite [...] est en lui-même une réforme paramétrique permanente aux mains des gouvernements à venir* » (tribune parue dans le JDD le 20 juillet 2019). Parce que le pilotage des paramètres du système unique serait assuré, en dernier ressort, par les gouvernements (valeur des points, malus et bonus de l'âge d'équilibre).

Il s'avère aujourd'hui que cet âge d'équilibre (au passage non plus à 64 ans comme longtemps affiché, mais à 65 ans dès l'entrée en vigueur pour la génération 1975), devient la clé de voûte du système voulu par le gouvernement. Ainsi, le Conseil d'État note qu'il faut comprendre que le maintien du niveau relatif des pensions individuelles serait assuré par une élévation de l'âge du taux plein.

Dans cette même tribune (cf. ci-dessus) nous concluons que loin d'être « *plus simple et plus juste* », le système universel risquait surtout de se traduire « *par une retraite incertaine, tant pour le niveau de la pension que pour l'âge de départ effectif, pour tous et au fil du temps* ».

Nous ne dirons pas que le Conseil d'État a paraphrasé nos propos, mais force est de constater

que son avis recoupe nos analyses : « *Le choix d'une détermination annuelle de chacun des paramètres du système, y compris ceux applicables à une génération entière, aura pour conséquence de limiter la visibilité des assurés proches de la retraite sur les règles qui leur seront applicables.* »

Il met aussi à bas la formule « marketing » « *chaque euro cotisé ouvre les mêmes droits pour tous* », parce qu'elle reflète selon lui imparfaitement la complexité et la diversité des règles de cotisation ou d'ouverture des droits définies dans le projet de loi! Cette situation est le produit de dispositifs indispensables de solidarité, que le système universel par points n'assure pas de lui-même, comme nous l'avions dénoncé, et qui l'oblige à reprendre

« en les adaptant, les principaux mécanismes existants de bonification notamment pour motifs familiaux, les avantages afférents, qui prennent aujourd'hui la forme de majoration de pensions ou de durée d'assurance ».

Nous pourrions poursuivre l'énumération et nous féliciter

de ne nous être pas trompés si cela n'était pas si grave!

Mais là encore, le Conseil d'État nous conforte dans notre détermination et nous conduit à nouveau à en appeler à ce que le processus soit stoppé. Il déplore en effet de ne pas avoir été « *à même de mener sa mission avec la sérénité et les délais de réflexion nécessaires pour garantir au mieux la sécurité juridique de son examen* », alors que les projets de loi procèdent « *à une réforme du système de retraite inédite depuis 1945 et destinée à transformer pour les décennies à venir un système social qui constitue l'une des composantes majeures du contrat social* ».

**Le Conseil d'État
nous conforte dans
notre détermination**

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Retraite : la contesta

Face à un gouvernement qui s'entête à vouloir imposer, et au pas de charge, une réforme des retraites rejetée par les travailleurs et déjà critiquée par le Conseil d'État en des termes rares de sa part, la contestation perdure et prend des formes originales. Alors que l'étude d'impact de la réforme acte des attaques, alors que s'ouvre une conférence de financement des retraites où les syndicats sont invités à créer des outils au service d'économies sur les retraites d'ici à 2027, les travailleurs réaffirment leur refus de perdre des droits. La journée d'actions interprofessionnelle du 29 janvier le prouve.



© UD FO PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Des absences, des lacunes, des insuffisances, des imprécisions, de la précipitation... Sont-ce là les appréciations de FO sur les deux textes du projet de réforme des retraites adopté le 24 janvier en Conseil des ministres? Non point, c'est l'avis, pas tendre, du Conseil d'État sur ces textes ainsi que sur l'étude d'impact de la réforme produite par le gouvernement. Toutefois, ce dernier programme toujours de soumettre son projet à l'examen du Parlement à partir du 17 février. « *Sur des aspects essentiels, l'avis du Conseil*

d'État confirme » les analyses de FO, soulignait la confédération le 27 janvier. Au Parlement des voix s'élèvent aussi, et de tous bords, s'inquiétant, entre autres, des trous béants dans les textes du projet.

Qu'il « stoppe le processus »!

Des trous censés être comblés dans le cadre de la conférence sur le financement des retraites, qui s'ouvre le 30 janvier et s'étirera jusqu'en avril. Les « *partenaires sociaux* », concrètement les syndicats et le patronat, sont pressés par le

gouvernement de trouver un ou des dispositifs conduisant à l'équilibre du régime d'ici à 2027. Pour l'instant, pour les organisations syndicales opposées à la réforme, FO notamment, l'heure reste quoi qu'il en soit à l'action, comme lors de cette nouvelle journée interprofessionnelle de grève et de manifestations le 29 janvier. Il s'agit d'obtenir le retrait du projet d'une réforme qui malmènerait les droits à la retraite. Alors, FO qui alerte depuis des mois le gouvernement lui demande une fois de plus de « *stopper le processus* » de la réforme.

Valérie Forgeront

14, 15, 16, 23, 24 janvier... Plus de ci

Depuis le début de la mobilisation le 5 décembre, les initiatives régionales et les temps forts se succèdent. Chaque fois, un constat s'impose : la détermination est intacte. Pour le moins. Le 24 janvier, alors que le projet gouvernemental était présenté en Conseil

des ministres et que la mobilisation durait depuis plus de cinquante jours, des centaines de milliers de travailleurs, du privé et du public, rejoints par de nombreux étudiants et lycéens, manifestaient à nouveau à travers tout le pays leur refus du régime unique de retraite par points. Dans le cortège parisien,

Philippe Herbeck, secrétaire général de FO-Cheminots, expliquait : « *Le mouvement ne s'essouffle pas. Les cheminots, les agents de la RATP ont juste besoin de reprendre leur souffle [...]. Que la grève prenne, comme à la centrale de Gravelines, est très important.* »

ation de toutes parts

Mobilisation : grèves, manifs et actions ô combien symboliques

Depuis le 5 décembre, des centaines de milliers de travailleurs prennent part aux journées de grèves et de manifestations. Mais pas que... Ils organisent des actions qui en disent long sur leur refus de la réforme des retraites que le gouvernement tente d'imposer et qui réduirait leurs droits. Ainsi, depuis la fin 2019, il n'est pas rare, à Paris, de profiter d'un concert ou d'un ballet gratuit devant l'opéra Garnier ou encore celui de la Bastille. Des artistes, en tutus ou instruments de musique en main (à l'appel de FO notamment), qui offrent une représentation sur le parterre de ces bâtiments célèbres dans le monde entier, c'est inédit... Tout autant que le geste, désormais symbolique, des avocats jetant leurs robes lors d'audiences solennelles voire devant la ministre de la Justice, des médecins hospitaliers jetant eux aussi leurs

blouses lors de réunions officielles, ou encore des enseignants jetant symboliquement des livres (de vieux manuels scolaires) devant les rectorats lors des dernières manifestations. Actions pour le moins rares encore et signe que la protestation n'a cessé de s'étendre, les personnels techniques et scientifiques (PTS) sont eux aussi dans la rue, à l'appel de plusieurs syndicats dont FO. Ils exigent la reconnaissance de leur statut et de la dangerosité de leur métier et ont même organisé mi-janvier, et en tenue, une fausse scène de crime, près du Louvre.

Une pluie de parapluies...

Dans le secteur de l'énergie, notamment à Gravelines et Tricastin, les salariés des centrales, à l'appel de FO entre autres, organisent, certains

jours, des barrages filtrants qui reçoivent le soutien d'autres secteurs professionnels. Signe encore du rejet massif du projet de réforme des retraites, la grève déclenchée fin décembre dans les raffineries, à l'appel de FO entre autres, ou encore par les marins, dont le métier est pour le moins pénible et dangereux. Ces derniers contestent une réforme qui aboutirait à annihiler leur régime spécifique de retraite, dont les origines remontent au XVII^e siècle. La

FEETS-FO, qui appelle à renforcer la mobilisation dans les ports, les soutient tout comme elle approuve les agents de Météo-France lesquels, comme d'autres, pimentent leurs actions. Ainsi le 16 janvier, au siège de l'établissement à Toulouse, ils ont jeté des parapluies aux pieds de la P-DG, cela après avoir organisé l'enterrement symbolique de la réforme des retraites. Un acte que l'on souhaiterait être prémonitoire...

Valérie Forgeront



© F. BLANC - PARIS

nquante jours plus tard, toujours là!

La suite se prépare

Le 23 au soir, des retraites aux flambeaux avaient illuminé les rues de nombreuses villes. Les 14 et 15 janvier déjà, des manifestations régionales en journée avaient aussi remporté un franc succès, annonciateur de celui des temps forts à

venir. Le 15 janvier, un rassemblement de fonctionnaires avait eu lieu devant Bercy, à l'appel notamment de la FGF-FO. Le 14, des unions départementales FO avaient organisé un « *regroupement de solidarité* » avec les grévistes de la raffinerie de Grandpuits. Le 24, la confédération FO et les sept autres organisations opposées à la ré-

forme ont appelé à un nouveau temps fort le 29 janvier. Dans beaucoup d'assemblées générales, les cheminots votaient la reconduction de la grève jusqu'à cette date. Le 25, le scénario se répétait dans l'Éducation nationale, certaines assemblées reconduisant la grève y compris au-delà du 29 janvier.

Evelynne Salamero

Retraite : la contestation

Hauts cadres : un projet de réforme tout sauf solidaire

Le projet de réforme du gouvernement prévoit que les hauts cadres ne cotisent plus pour leur retraite au-delà d'un salaire de 10000 euros par mois. Outre un encouragement à la capitalisation, cela priverait les caisses du régime de près de 4 milliards d'euros de ressources par an.

Dans le cadre de la réforme des retraites, l'exécutif prévoit d'abaisser l'assiette de cotisation pour la retraite complémentaire* de huit fois à trois fois le plafond de la Sécurité sociale. Au-delà de 120 000 euros de revenus annuels, les

cadres continueront à cotiser à un taux de 2,8% pour financer le régime et sans que cela ne leur ouvre des droits. Cela concernerait 300 000 personnes, dont 200 000 salariés.

Un nouveau cadeau fait aux employeurs

Pour les caisses du régime général, le manque à gagner atteindrait près de 4 milliards d'euros par an. Or, « ce sont des ressources qui étaient redistribuées au plus grand nombre grâce au système de solidarité », souligne Éric Peres, secrétaire général de FO-Cadres. Quant aux cadres, et pas seulement les mieux rémunérés, pour retrouver un niveau équivalent à leur pension actuelle ils seraient incités à une capitalisation individuelle.

Autre conséquence, la transition entre l'ancien et le nouveau système serait très coûteuse. Car malgré une baisse de ses ressources, l'Agirc-Arrco devrait honorer les droits acquis précédemment par les hauts revenus. « On ne voit pas comment l'État pourrait faire autrement que de puiser dans les réserves de l'Agirc-Arrco », alerte Éric Peres. Il dénonce également un nouveau cadeau fait aux employeurs, l'assiette de cotisation étant pour eux aussi revue à la baisse. « Le Medef a encore réussi à réduire le coût du travail et à se retirer progressivement du financement de la protection sociale collective et solidaire », poursuit-il.

**Cotisation à un taux de 28% répartie entre l'employeur (pour 60%) et le salarié (pour 40%).*

Clarisse Josselin

Fonction publique : le refus d'un syst

Un rassemblement le 15 janvier devant Bercy puis un autre le 22 janvier, toujours devant le ministère de l'Économie où des agents ont jeté cette fois symboliquement outils et dossiers. Une participation massive aux grèves interprofessionnelles et manifestations... Les agents de la fonction publique ne peuvent être plus clairs : non, ils ne veulent pas de la retraite à points qui balaierait leurs droits statutaires, notamment celui de la catégorie active. Le 20 janvier, plusieurs syndicats dont FO avaient boycotté le Conseil commun de la fonction publique (CCFP), signifiant ainsi leur refus de la suppression – annoncée le 9 janvier – de cette catégorie spéci-

fique. FO-Fonction publique s'oppose ainsi à la mise en place d'un « compte professionnel de prévention (C2P) au rabais avec seulement six critères » de pénibilité.

La catégorie active doit être élargie

Lors d'un nouveau CCFP convoqué le 22 janvier, six organisations du public dont l'union interfédérale FO ont signé un texte commun. Elles y rejettent le système C2P qui serait « pénalisant » dans le public, « comme c'est d'ailleurs déjà le cas dans le privé, au vu de ses conditions drastiques de mise en œuvre ». Réitérant la revendication d'un dégel et d'une hausse

générale des salaires pour, entre autres, de meilleures retraites, demandant la création d'emplois statutaires, ce qui permettrait notamment « d'accroître les recettes en matière de retraites », les six organisations « déplorent l'absence de toute négociation et condamnent le passage en force continu du pouvoir exécutif ». Plus que jamais, elles revendiquent « une meilleure reconnaissance et prise en compte de la pénibilité, assises sur la catégorie active qui doit certes être élargie ».

Valérie Forgeront



on de toutes parts

Enseignants : le triple piège de la revalorisation

Contraint d'admettre que sa réforme nuit aux enseignants, du fait de la faiblesse de leurs primes, le gouvernement a promis de revaloriser leurs salaires.

Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a lancé un cycle de réunions bilatérales avec les fédérations le 13 janvier. La FNEC FP-FO (enseignement, culture et formation professionnelle) a refusé de discuter de l'aménagement dans l'Éducation nationale d'une réforme qu'elle rejette dans sa globalité, déjouant ainsi un premier piège. Deuxième piège, la négociation des revalorisations serait liée à celle sur « les missions des enseignants et leur évolution ».

Spéculations sur l'avenir

Enfin, le gouvernement consacrerait 500 millions d'euros à ces revalorisations dès 2021.

Ce budget serait censé augmenter progressivement. Le montant global consacré aux revalorisations est annoncé à 10 milliards d'ici à 2037. Au mieux, cela ne représenterait que 40 à 50 euros brut mensuels au maximum pour chaque enseignant, selon les calculs de la FNEC FP-FO.

D'ailleurs, dans l'article 1 du projet de loi présenté le 24 janvier, le gouvernement ne s'engage qu'à « garantir un même niveau de retraite pour les enseignants et chercheurs que pour des corps équivalents de même catégorie de la fonction publique ». Autrement dit, il ne s'engage à rien de plus qu'à garantir la même baisse des pensions pour tous. De surcroît, il s'engage au nom des gouvernements futurs qui devraient chaque année proposer une loi permettant de budgéter ces revalorisations, ce que le Conseil d'État a d'ores et déjà estimé contraire à la Constitution.

E. S.

Les retraités actuels sont aussi concernés !

Neuf organisations de retraités, dont l'UCR-FO, vont s'adresser aux candidats aux élections municipales pour qu'ils prennent position sur la situation faite aux retraités. La réforme en projet entraînerait une baisse généralisée des pensions, qui s'ajouterait, pour les retraités actuels, à la perte de pouvoir d'achat de ces dernières années, soulignent-elles.

Les clercs de notaire contre la réforme

Les administrateurs de la Fédération générale des clercs et employés de notaire FGCEN-FO ont rendu le 21 janvier un avis défavorable sur le projet de loi de réforme des retraites. Ils refusent la disparition des régimes spéciaux, dont celui de leur profession, créé en 1937. Ils dénoncent aussi la mise en place d'un âge pivot et d'un système géré par le seul exécutif.

Les pompiers obtiennent des avancées

Mobilisés depuis juin 2019, des milliers de pompiers ont manifesté à Paris. Le 28 janvier, à l'appel de neuf organisations dont FO. Reçus par le ministre de l'Intérieur, ils ont obtenu la revalorisation de la prime de feu. Le 24 janvier, il leur avait été promis le maintien de dispositions sur la retraite, dont la bonification du temps de service et le droit au départ anticipé.

ystème de pénibilité au rabais



PHOTO UD FO 66, LE 24 JANVIER 2020

La réforme du bac ne passe pas non plus

Dans l'Éducation nationale, déjà en ébullition depuis plusieurs mois face à une succession de réformes spécifiques, un nouveau mouvement de contestation contre la réforme du bac vient s'ajouter à celui contre le projet de régime unique de retraite par points.

Le nouveau baccalauréat a commencé. La question est maintenant : comment finira-t-il ? Les premières épreuves communes de contrôle continu (les E3C, dans le nouveau jargon) destinées aux élèves de première ont débuté le 20 janvier et devraient s'étaler sur un mois et demi en fonction des lycées.

Questionné le 21 janvier à l'Assemblée nationale sur les mouvements de mécontentement qui émaillaient déjà leur déroulement, le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, assurait : « *Le contrôle continu*

se déroule aujourd'hui de façon très sereine [...]. Il n'y a pas de désordres particuliers en dehors de ceux créés par ceux-là mêmes qui en parlent. » Mais le lendemain et les jours suivants, le nombre de lycées concernés par la mobilisation contre la réforme du bac ne cessait d'augmenter. Blocages et/ou rassemblements – souvent avec le renfort des parents –, grèves de la surveillance et de la correction, refus de transmettre les copies... Malgré la menace d'être sanctionnés, comme l'ont déjà été 4000 professeurs pour avoir fait grève au moment de la correction des épreuves du

bac 2019 en juin dernier, les personnels de l'Éducation nationale multipliaient les initiatives pour exprimer leur opposition à cette réforme. Quelles sont les raisons de cette colère ?

Une réforme dont FO revendique l'abandon depuis l'origine

Cette réforme, dont la FNEC FP-FO (enseignement, culture et formation professionnelle) revendique le retrait depuis l'origine, remet en cause le caractère national du diplôme. La note finale du bac dépend en effet désormais, pour 40%, du contrôle continu qui prend en compte les notes des bulletins scolaires de première et de terminale (à hauteur de 10%) et celles obtenues lors d'épreuves communes (à hauteur de 30%). Les sujets de ces épreuves peuvent varier d'un lycée à un autre. Ils sont en effet choisis par les chefs d'établissement, sur proposition des équipes pédagogiques (professeurs d'une même discipline), qui elles-mêmes piochent ces sujets parmi des centaines proposés par une banque nationale. Les élèves passent ces épreuves communes dans

leur propre lycée ou dans un établissement proche quand leur organisation a été mutualisée entre plusieurs établissements. Elles sont donc organisées sous la responsabilité du ou des chefs d'établissement.

À l'opposition à la réforme sur le fond s'ajoute le constat de son in faisabilité. Des dates d'épreuves connues au dernier moment, une banque nationale de sujets qui n'est accessible que depuis le 9 décembre, des épreuves qui arrivent très tôt dans l'année et donc sans que le programme ait pu être enseigné en totalité, des conditions de surveillance insuffisantes... « *Personne n'est prêt, nous sommes une génération de cobayes* », résumait un élève, le 9 janvier déjà, dans les colonnes d'un journal gratuit. Le mouvement de contestation contre la réforme du bac est venu s'ajouter à celui provoqué par le projet de régime unique de retraite par points. Dès le 23 janvier, les échos des assemblées générales dans les établissements, recueillis par la fédération FO, laissaient présager une forte participation des personnels de l'Éducation nationale à la journée du lendemain, temps fort de la mobilisation contre la réforme des retraites.

Evelynne Salamero

© FLORENT POMMIER/REA





Carence aux élections professionnelles

L'employeur qui n'organise pas d'élections professionnelles et n'établit pas de procès-verbal de carence s'expose au paiement de dommages et intérêts à l'égard des salariés qui en feront la demande.

Un salarié partant à la retraite en profite pour demander des dommages et intérêts pour le préjudice qu'il a subi du fait de n'avoir pas eu de représentants du personnel.

Le salarié argumente cette demande sur le défaut de rédaction d'un procès-verbal de carence d'élections professionnelles par l'employeur qui n'a, semble-t-il, jamais organisé de telles élections.

La cour d'appel avait refusé d'accorder des dommages et intérêts au motif que le salarié ne rapportait pas la preuve d'un préjudice.

La Cour de cassation casse l'arrêt en se fondant sur différents textes : « Vu l'article L 2313-1 du Code du travail, dans sa rédaction alors applicable, ensemble l'alinéa 8 du préambule de la Constitution

du 27 octobre 1946, l'article 27 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, l'article 1382, devenu 1240, du code civil et l'article 8, § 1, de la directive 2002/14/CE du 11 mars 2002 établissant un cadre général relatif à l'information et la consultation des travailleurs dans la Communauté européenne; attendu qu'il résulte de l'application combinée de ces textes que l'employeur qui n'a pas accompli, bien qu'il y soit légalement tenu, les diligences nécessaires à la mise en place d'institutions représentatives du personnel, sans qu'un procès-verbal de carence ait été établi, commet une faute qui cause un préjudice aux salariés, privés ainsi d'une possibilité de représentation et de défense de leurs intérêts. »

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 2313-1 dispose :

« Un comité social et économique est mis en place au niveau de l'entreprise.

Des comités sociaux et économiques d'établissement et un comité social et économique central d'entreprise sont constitués dans les entreprises d'au moins cinquante salariés comportant au moins deux établissements distincts. »

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique



(Cass. soc., 8 janvier 2020, n° 18-20591).

Cet arrêt, dont la solution n'est pas nouvelle (Cass. soc., 20 janvier 2015 n°13-23431), vient à point nommé alors que le ministère du Travail refuse de décaler la date butoir de mise en place du comité social et économique, fixée au 31 décembre 2019.

En effet, de nombreuses entreprises n'ont pas encore de comité social et économique, souvent par la faute des employeurs. Or, les comités d'entreprise et autres délégués du personnel n'existent plus depuis le 1^{er} janvier 2020.

La publicité de cet arrêt risque de booster les employeurs réticents à la mise en place des nouveaux CSE.

C'est également l'occasion de rappeler que depuis le 14 décembre 2019, en application du décret n° 2019-1345 du 11 décembre 2019, relatif à la simplification des modalités de transmission à l'administration des procès-verbaux des élections (*Journal officiel*, 13 décembre 2019), seul le procès-verbal de carence totale est transmis par l'employeur, dans les quinze jours, à l'inspecteur du travail par tout moyen permettant de conférer une date certaine à cette transmission. L'inspecteur du travail en envoie copie aux organisations syndicales de salariés du département concerné (art. L 2314-9 du Code du travail).

Secteur juridique

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux *InFOjuridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.

Abonnez-vous : <https://frama.link/InFOjuridique>



LE SECTEUR JURIDIQUE DE LA

CONFÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE

VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE...



Revue trimestrielle réalisée par le secteur des Affaires juridiques et du droit syndical.

Le secteur des Affaires juridiques et du droit syndical édite une revue trimestrielle de droit qui permet aux militants de se tenir à jour des dernières évolutions, tant de la loi que de la jurisprudence.

Parce qu'un militant averti en vaut deux, n'hésitez plus : pensez à vous abonner aux «InFOjuridiques». Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender!

Elle vous sera utile en entreprise, pour négocier, revendiquer, mais également et si besoin devant les conseils de prud'hommes pour défendre les droits des salariés.



BON DE COMMANDE à retourner avec votre règlement à Confédération Force Ouvrière, secteur des Affaires juridiques et du droit syndical – 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14 – Tél. : 01 40 52 83 54 – E-mail : sjuridique@force-ouvriere.fr

OFFRE D'ABONNEMENT

- ☐ 1 an pour **40 euros** au lieu de 48 euros.
- ☐ Tarif réservé aux adhérents de Force Ouvrière : 1 an pour **20 euros**.

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de Confédération FO (InFOjuridiques).

Nom : Prénom :

Syndicat :

Êtes-vous conseiller prud'hommes? ☐ oui ☐ non

Adresse :

Code postal : Localité :

Signature :

FO

LES ÉLECTIONS DANS LES TPE : elles ont tout d'une grande

Du 23 novembre au 6 décembre 2020 se dérouleront les élections professionnelles dans les TPE, les très petites entreprises. Elles ont leur importance de par les millions de salariés concernés (un salarié sur cinq en France) et de par leur contribution à la mesure de la représentativité des organisations syndicales. FO a lancé une campagne en direction de ces millions de salariés.

Que sont les TPE?

Ce sont les très petites entreprises. Elles comptent de 1 à 10 salariés (soit moins de 11) et emploient en moyenne trois salariés. Cependant, plus d'une sur trois ne compte qu'un seul salarié. En France, la majorité des entreprises sont des TPE. On en dénombre quelque deux millions (un million hors secteur agricole). Les TPE ont davantage recours au travail à temps partiel que les entreprises de plus grande taille. Il atteint 38,9% pour les entreprises « mono-salarié » contre 17,4% dans celles de 10 à 99 salariés et 14% dans celles de plus de 100 salariés. La proportion de femmes salariées à temps partiel dans les TPE est deux fois et demie plus importante que celle des hommes (41,4% contre 15,5%).

Les élections concernent qui?

Elles concernent les quelque 4,5 millions de salariés travaillant dans des TPE ou pour des employeurs particuliers. Les métiers sont extrêmement divers, allant de gardien d'immeuble à préparateur en pharmacie, en passant par clerc de notaire, esthéticienne ou encore boucher. Les TPE représentent 20% de l'emploi salarié en France, selon une étude de la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, rattachée au ministère du Travail) publiée en janvier 2018 mais portant sur 2016. Les deux tiers des salariés des TPE relèvent du secteur tertiaire, (commerce, administration, transports, activités financières et immobilières, services aux entreprises et aux particuliers, éducation, santé et action sociale). La moitié des salariés des TPE travaille dans le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration et un quart dans les secteurs de la construction et de l'industrie, « où se concentrent les entreprises artisanales ». D'ailleurs, 39% des salariés des TPE travaillent dans une entreprise classée dans l'artisanat. Quant aux emplois à domicile, ils représentaient 1,4 million de salariés en 2017, dont 316 000 assistants maternels, en France métropolitaine, selon des chiffres de l'Acos (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale).

Pourquoi voter?

Les salariés des TPE peuvent ainsi choisir leurs représentants, désigner les salariés qui siégeront dans les CPRI (commissions paritaires régionales interprofessionnelles) et participer à la désignation

Suite en page 14



© ALEXANDRA BREZNAV/REA

JE TRAVAILLE DANS UNE STRUCTURE DE MOINS DE 11 SALARIÉS

Un particulier-employeur, une entreprise ou une association de moins de 11 salariés sont des « Très Petites Entreprises » dites TPE.



Quels sont mes droits ?

INFO-TPE.fr



ÉLECTIONS TPE du 23 novembre au 6 décembre 2020 pour tous les salariés des TPE.
Même si vous ne travaillez plus dans une TPE mais que vous y étiez salariés en décembre 2019, vous serez électeurs.

© France Numérique - Secteur Développement/2020

JE TRAVAILLE DANS UNE STRUCTURE DE MOINS DE 11 SALARIÉS

Un particulier-employeur, une entreprise ou une association de moins de 11 salariés sont des « Très Petites Entreprises » dites TPE.



Quels sont mes droits ?

INFO-TPE.fr



ÉLECTIONS TPE du 23 novembre au 6 décembre 2020 pour tous les salariés des TPE.
Même si vous ne travaillez plus dans une TPE mais que vous y étiez salariés en décembre 2019, vous serez électeurs.

© France Numérique - Secteur Développement/2020

FO VOUS DÉFEND,

QUEL QUE SOIT VOTRE STATUT (CADRE, NON CADRE,...)

FO VOUS DÉFEND,

QUEL QUE SOIT VOTRE STATUT (CADRE, NON CADRE,...)

 SALAIRE <i>le sais-tu ?</i>	 DROIT <i>le sais-tu ?</i>
Plus de 24 % des salariés TPE sont payés au SMIC	Plus de 80 % des recours aux Prud'hommes viennent de salariés des TPE
FO se bat pour • une augmentation du SMIC correspondant au salaire médian 1432 € net/mois • que toutes les heures supplémentaires soient rémunérées • un système de retraite juste basé sur la solidarité	FO se bat pour • négocier, au niveau des branches des dispositions spécifiques aux salariés des TPE (prévoyance-santé-sécurité) • rendre la classification accessible et compréhensible à tous les salariés
 FORMATION <i>le sais-tu ?</i>	 PRIME TRANSPORT <i>le sais-tu ?</i>
Les salariés des TPE ont moins accès aux formations professionnelles	Les TPE sont très implantées dans les petites villes avec peu d'accès aux transports en commun
FO se bat pour mettre en place des parcours de formation et des formations de proximité sur mesure	FO se bat pour rendre obligatoire une prime de transport pour tous les salariés quel que soit le mode de transport utilisé

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

 SALAIRE <i>le sais-tu ?</i>	 DROIT <i>le sais-tu ?</i>
Plus de 24 % des salariés TPE sont payés au SMIC	Plus de 80 % des recours aux Prud'hommes viennent de salariés des TPE
FO se bat pour • une augmentation du SMIC correspondant au salaire médian 1432 € net/mois • que toutes les heures supplémentaires soient rémunérées	FO se bat pour • négocier, au niveau des branches des dispositions spécifiques aux salariés des TPE (prévoyance-santé-sécurité) • rendre la classification accessible et compréhensible à tous les salariés
 FORMATION <i>le sais-tu ?</i>	 PRIME TRANSPORT <i>le sais-tu ?</i>
Les salariés des TPE ont moins accès aux formations professionnelles	Les TPE sont très implantées dans les petites villes avec peu d'accès aux transports en commun
FO se bat pour mettre en place des parcours de formation et des formations de proximité sur mesure	FO se bat pour rendre obligatoire une prime de transport pour tous les salariés quel que soit le mode de transport utilisé

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

POUR POSER UNE QUESTION ET POUR EN SAVOIR PLUS : [INFO-TPE.FR](https://info-tpe.fr)
LE SITE INTERNET DE TOUS LES SALARIÉS DES TPE



Prochainement, ÉLECTIONS TPE en décembre 2020 pour tous les salariés des TPE.
Même si vous ne travaillez plus dans une TPE mais que vous y étiez salariés en décembre 2019, vous serez électeurs.



Prochainement, ÉLECTIONS TPE en décembre 2020 pour tous les salariés des TPE.
Même si vous ne travaillez plus dans une TPE mais que vous y étiez salariés en décembre 2019, vous serez électeurs.

LES ÉLECTIONS DANS LES TPE : elles ont tout d'une grande



© MICHEL GAILLARD/REA

Suite de la page 11

des conseillers prud'hommes, qui étaient élus directement avant 2017. En effet, la répartition des sièges attribués aux organisations syndicales et professionnelles par conseil de prud'hommes et section est assurée en fonction de leur audience et est valable pour toute la durée du mandat 2018-2021. Quant aux CPRI (commissions paritaires régionales interprofessionnelles), mises en place depuis le 1^{er} juillet 2017, elles exercent auprès des salariés des TPE un rôle d'information et de « *résolution des conflits individuels et collectifs* », dont les dispositions conventionnelles applicables en matière de droit du travail. Issues de la loi dite Rebsamen du 23 juillet 2015, elles sont composées à parité de dix représentants des employeurs et de dix des salariés.

Quel est l'enjeu du scrutin?

Il est triple. Les résultats permettent en effet de contribuer à la mesure de la représentativité des organisations syndicales du troisième cycle (2017-2020), tant au niveau national interprofessionnel qu'au niveau régional et des branches professionnelles. Il permet aussi de déterminer, proportionnellement aux audiences régionales, la répartition des dix sièges par commission paritaire régionale interprofessionnelle (CPRI) attribués aux organisations syndicales interprofessionnelles. Le scrutin permet enfin de désigner les conseillers prud'hommes, en fonction des audiences syndicales départementales.

Qui peut voter?

Il faut être âgé d'au moins 16 ans révolus et être (au 31 décembre 2019) détenteur d'un contrat de travail, quel que soit son type (CDI, CDD, CTT, contrat d'apprentissage, convention de stage, ...), dans une entreprise de moins de 11 salariés ou une association. Si l'on n'est plus sous contrat de travail au 1^{er} janvier 2020, on reste toutefois électeur. En outre, il faut ne faire l'objet d'aucune interdiction, déchéance ou incapacité relative aux droits civiques. Chaque électeur est inscrit sur une liste au titre d'une région (où est située l'entreprise ou l'établissement au sein duquel il exerce son activité principale), d'un collège (cadre ou non-cadre) et d'une convention collective, identifiée par son numéro IDCC.

Quelle méthode de vote?

Le vote aux élections TPE se fait sur sigle syndical et principalement via Internet et par correspondance.

Lors du dernier vote, FO a conforté sa troisième place aux élections dans les TPE. Avec 13,01% des voix lors de ces élections marquées par une forte abstention, FO s'était maintenue en troisième position. Lors du prochain scrutin qui se tiendra du 23 novembre au 6 décembre l'enjeu est donc de voter et faire voter massivement.

Les élections professionnelles dans les TPE ont été instituées dans le cadre de la « réforme » de la représentativité syndicale en France suivant la loi du 20 août 2008 « *portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail* ».

Michel Pourcelot

Pour plus d'informations sur le Net : <https://www.info-tpe.fr/>



© ALBAN PERNET/KUMAEYES/REA

Disponible

3 formats*



Agenda poche : 1,70 €
* format : 90 x 168 mm



Agenda médium : 8,50 €
* format : 165 x 240 mm



Agenda bureau : 16 €
* format : 210 x 297 mm

Dans l'agenda 2020 vous trouverez :

Les coordonnées des Unions départementales, des Fédérations, des Organisations FO, un planning annuel, un plan de Métro en couleurs, un atlas en couleurs et bien d'autres adresses utiles.

**Passez commande
auprès des délégués** **FO**

Forte paupérisation des retraités en Allemagne

Plus d'un retraité allemand sur cinq (21,6%) pourrait vivre sous le seuil de pauvreté dans vingt ans, et encore dans l'hypothèse où l'économie évoluerait « positivement ».

L'Allemagne compte déjà 16,8% de retraités pauvres. Pas moins de 11% des pensionnés âgés de 65 à 74 ans sont obligés de travailler, soit deux fois plus qu'il y a dix ans. Comment en est-on arrivé là?

Au tout début des années 2000, alors qu'une politique de modération salariale sévissait déjà depuis plusieurs années outre-Rhin, un train de réformes a profondément précarisé le marché du travail et accentué la baisse du coût du travail. La première loi Hartz (du nom de l'inspirateur de cet arsenal juridique, Peter Hartz, directeur du personnel de Volkswagen) a facilité le recours à l'intérim et contraint les chômeurs à accepter des emplois beaucoup moins bien payés que leur activité précédente. Une deuxième loi Hartz a assoupli les critères requis pour exonérer un



© SANDRA HOYNLAIF-REA

contrat à temps partiel de cotisations sociales. Vingt ans plus tard, pas moins de 22,5% de la population active entre dans la catégorie des bas salaires et donc... des basses cotisations, ce qui débouche sur des droits restreints.

Le système par points, un facteur aggravant

Le système allemand de retraites par points, introduit en 1957, ne permet pas d'amortir les effets de la précarisation des carrières. Il faut avoir travaillé un an, payé au salaire moyen de référence (38 901 euros par an en 2019), pour

avoir droit à un point (ceux qui gagnent moins ont droit à une fraction de point). La valeur du point est fixée chaque année par décret du gouvernement fédéral. Depuis 2009, le gouvernement a trouvé un artifice pour éviter de la baisser brutalement : il s'est donné la possibilité de la geler, tout en programmant de soustraire de la revalorisation suivante la baisse qui aurait théoriquement dû avoir lieu.

Selon l'OCDE, le taux de remplacement net de la retraite était de 51,9% en 2018 (contre 73,6% en France), sachant qu'il n'y a pas de retraite complémentaire obligatoire en Allemagne. La réforme de 2004 prévoit de la réduire à moins de 45% d'ici à 2033. Mais la paupérisation des retraités allemands est telle que le gouvernement va instaurer une retraite minimale au 1^{er} janvier 2021, financée par un impôt sur les transactions financières. Le système par points ne permet pas non plus de régler les problèmes de financement. La Bundesbank a donc suggéré de porter l'âge de la retraite à 69 ans, alors qu'une loi de 2012 prévoit déjà de le relever progressivement à 67 ans d'ici à 2031. La confédération syndicale allemande DGB s'est immédiatement opposée à ce nouveau recul.

En Espagne, une hausse des pensions... qui ne règle rien

Le gouvernement espagnol a annoncé une hausse des pensions de 0,9%, soit 8,96 euros de plus pour la pension moyenne (995,76 euros), et le rétablissement de leur indexation sur les prix, que la réforme de 2013 avait supprimée. Une mesure insuffisante pour l'UGT et les CCOO, qui ont appelé à une réouverture des négociations en vue d'abroger purement et simplement la réforme de 2013. Celle-ci fait aussi dépendre le montant des pensions de l'espérance de vie, ce qui pourrait faire baisser les pensions de 30% d'ici à 2050. De plus, les confédérations revendiquent l'abrogation de la réforme du travail de 2012, qui a déjà provoqué une chute des cotisations de 15 milliards d'euros. Enfin, soulignent-elles, la sécurité sociale doit récupérer les 8,7 millions d'euros de cotisations que l'État a ponctionnés pour renflouer son propre budget.

E. S.

Evelyne Salamero

Hospitaliers : le projet sur les retraites amplifie la contestation

L'humeur est plus que jamais à la contestation chez les hospitaliers qui luttent depuis près d'un an pour obtenir de vrais moyens pour les établissements, la réouverture de lits, des hausses de salaires, des recrutements... À ces combats s'ajoute celui pour la défense des retraites.

« **S**ur le terrain rien ne vient », explique Cyrille Venet, secrétaire général adjoint du Syndicat national FO des médecins hospitaliers (SNMH-FO). Aux revendications « le ministère répond par un plan d'enfumage qui propose un virage ambulatoire, de la télémedecine, de l'innovation, des histoires de dettes aux banques et des tentatives ineptes d'empêcher les malades d'arriver aux urgences... ». Pour exprimer leur contestation, plus d'un millier de médecins viennent d'adresser leur démission – administrative – collective au ministère de la Santé. Par ailleurs, ces derniers jours, nombre de praticiens ont jeté symboliquement leurs blouses lors de cérémonies officielles. « Cela constitue un appel de détresse », analyse Olivier Varnet, neurologue à l'hôpital de Gonesse et secrétaire général du SNMH-FO. Pour autant, souligne-t-il, cet acte médiatique ne doit pas masquer le combat de l'ensemble des personnels pour les conditions de travail, l'avenir des hôpitaux, une prise en charge de qualité des malades... et contre le projet de réforme des retraites.

La préservation de la Sécurité au cœur des actions

Car, insiste Olivier Varnet dont le syndicat soutient la grève pour « le maintien du salaire différé (Sécurité sociale) et de la répartition (Sécurité sociale) », « bien sûr qu'il y a un lien entre la casse de la Sécurité sociale, le projet retraite et la situation des hôpitaux ». Sur le terrain... À Saint-Lô et Cherbourg (Manche), l'intersyndicale comptant FO appelait, entre autres, les agents hospitaliers à des actions (retraites aux flambeaux...) les 22, 23 et 24 janvier. À l'hôpital de Cherbourg, pour dénoncer notamment les suppressions d'emplois, les syndicats, dont FO, ont jeté des blouses lors de la cérémonie des vœux le 22 janvier. Dans le Midi, au sein des hôpitaux du bassin de Thau, FO poursuivait ces derniers jours le combat contre la réforme des retraites. À l'hôpital de Montluçon, FO (syndicat majoritaire), qui déplore les suppressions d'emplois et les mesures d'économies, s'inquiète pour les femmes (80% des agents), lesquelles seraient durablement impactées par la réforme des retraites... Cette courte liste d'actions est loin d'être exhaustive.

Valérie Forgeront

LE CHIFFRE

0,5%

Le taux du Livret A va baisser à 0,5% au 1^{er} février 2020, bien en dessous de l'inflation, a annoncé le ministre de l'Économie le 15 janvier. Même au taux très faible de 0,75% depuis 2015, le petit livret rouge préservait son succès avec quelque 55 millions de livrets en circulation. Les Français les plus modestes l'apprécient, non pour sa défiscalisation mais pour sa disponibilité à tout moment. Pour FO, le gouvernement prétexte un « soutien au logement social via la Caisse des dépôts et consignations (CDC) », mais cette baisse « ne va pas induire mécaniquement une augmentation de la construction de logements sociaux, compte tenu de la fragilisation des bailleurs sociaux par les dispositions de la loi ELAN [...] et du désengagement financier de l'État ». En fait, ajoute FO, cette baisse « est surtout une opportunité pour les banques, qui pourront proposer d'autres produits financiers, plus rémunérateurs mais surtout plus risqués ».

Michel Pourcelot

LE MOT

Avoirs

Avoir des avoirs... Les « avoirs » c'est ce que l'on possède. Le mot signifiait déjà « biens » ou « fortune » au XI^e siècle. Début 2018, en France, la moitié des ménages concentrait 92% des avoirs patrimoniaux, 10% des ménages en détenaient près de la moitié et les 5% les mieux dotés un tiers, selon une analyse de l'Insee publiée en décembre 2019. Soulignant sobrement que « le patrimoine des ménages est très inégalement réparti », l'institut de statistiques y remarquait que les avoirs sont différents selon l'importance du patrimoine. Les 10% qui en sont le moins bien dotés possèdent, pour 71% d'entre eux, un patrimoine dit résiduel (voiture, équipement de la maison, etc.) et ne détiennent « quasiment pas de patrimoine immobilier ». Les avoirs patrimoniaux financiers ne sont clairement pas leur apanage. En revanche, « les 5% des ménages les mieux dotés en patrimoine financier » détiennent « plus de la moitié » du total de ce patrimoine. Pour beaucoup de ménages modestes les placements financiers se réduisent à quelques centaines d'euros sur un Livret A que le gouvernement s'ingénie à déprécier.

M. P.

Mise en place des CSE : pas de

De nombreuses entreprises n'ont toujours pas organisé l'élection du CSE, malgré la date butoir du 31 décembre 2019. En raison d'un afflux de PV à saisir, aucune donnée stabilisée ne sera connue avant fin mars. Pour les employeurs retardataires, pas de sanction prévue dans l'immédiat. FO, de son côté, continue à engranger des succès dans les urnes.

Les unions départementales FO n'en ont pas fini avec les invitations à négocier des protocoles d'accords préélectoraux (PAP) pour l'élection du comité social et économique (CSE). Au 20 janvier 2020, 57 384 établissements avaient mis en place cette instance unique, soit une hausse de 68% en six mois et demi. Et 25 384 établissements, en carence totale de candidatures, n'en disposent pas. Reste que cet état des lieux, dévoilé le 23 janvier par la Direction générale du travail aux interlocuteurs sociaux, ne reflète pas la réalité. Car 16 000 procès-verbaux (PV) d'élection sont toujours en attente de saisie par l'administration. Et ce stock ne sera pas résorbé avant fin mars.

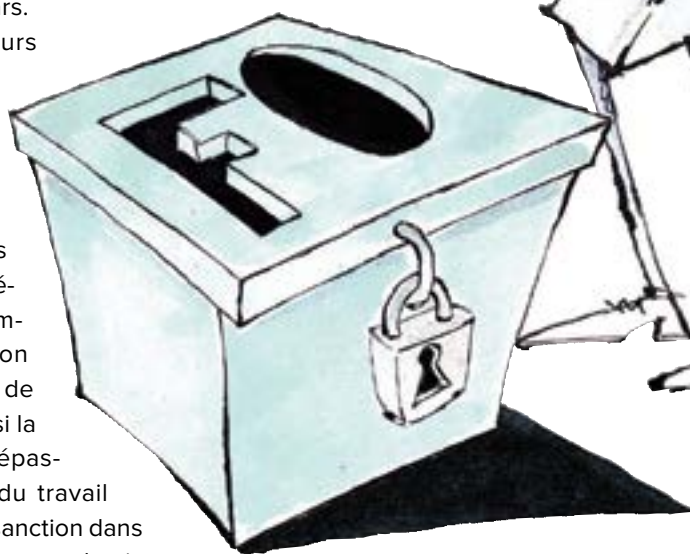
On ne sait toujours pas non plus combien d'employeurs n'ont pas rempli leurs obligations, les comparaisons avec les cycles précédents étant impossibles en raison d'un changement de périmètre. Même si la date butoir est dépassée, l'inspection du travail ne prévoit pas de sanction dans l'immédiat pour les retardataires.

Les entreprises pour lesquelles aucun PV n'a été reçu seront relancées par les services départementaux pour qu'elles engagent le processus électoral au plus vite. Ce n'est qu'à défaut qu'elles

seront sanctionnées.

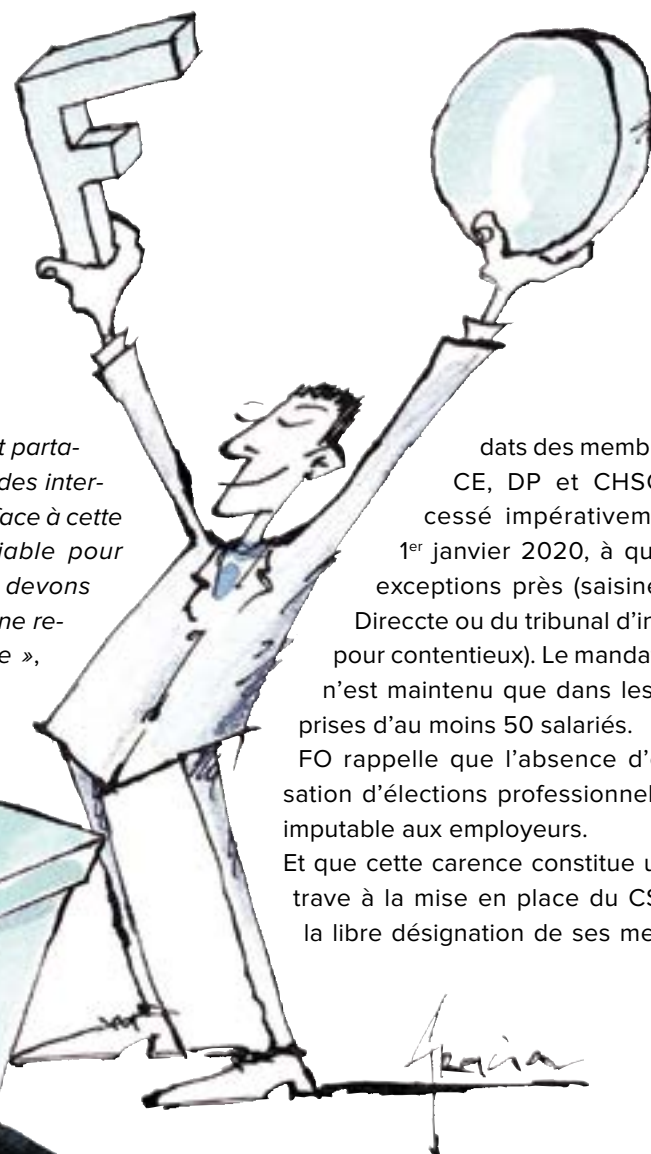
Les mandats DP, CE et CHSCT ont cessé au 1^{er} janvier

« Malgré un constat partagé par l'ensemble des interlocuteurs sociaux, face à cette situation préjudiciable pour les salariés, nous devons nous contenter d'une relance téléphonique »,



dénonce Karen Gournay, secrétaire confédérale FO chargée de la négociation collective.

Pour rappel, en novembre dernier la ministre du Travail avait refusé la demande de plusieurs organisations syndicales, dont FO, de reporter la date couperet au-delà du 31 décembre 2019. Pourtant, en l'absence de CSE, plus d'instances représentatives du personnel. Les man-



dates des membres des CE, DP et CHSCT ont cessé impérativement au 1^{er} janvier 2020, à quelques exceptions près (saisine de la Direccte ou du tribunal d'instance pour contentieux). Le mandat de DS n'est maintenu que dans les entreprises d'au moins 50 salariés.

FO rappelle que l'absence d'organisation d'élections professionnelles est imputable aux employeurs.

Et que cette carence constitue une entrave à la mise en place du CSE et à la libre désignation de ses membres,

qu'il faut faire constater par la Direccte. Des actions en justice sont aussi envisageables pour préjudice subi de la part du salarié ou d'une organisation syndicale du fait de l'absence de représentation du personnel.

Clarisse Josselin

données fiables avant fin mars

FO a enregistré une très belle progression aux élections dans les entreprises de la branche des industries électriques et gazières, qui se sont déroulées le 14 novembre. Le syndicat progresse quasiment partout. Chez Engie, FO améliore son score de plus de 10 points dans la maison mère, de plus de 4 points à GRT Gaz et de 1,2 point à GRDF. Dans le groupe EDF, FO progresse de 1,64 point dans la maison mère, de 1,2 point à RTE et de 1 point chez Enedis. FO progresse également dans les entreprises locales de distribution. Ainsi elle remporte 40% des voix à Électricité de Strasbourg (+2,5 points). La progression est également très forte chez GEG et chez Séolis. FO conserve par ailleurs sa première place chez Sorégies.

Dans le secteur de l'édition, le syndicat SNPEP-FO a enregistré de nombreux résultats très positifs. FO décroche la première place chez Elsevier Masson avec 67% des voix devant la CFE-CGC (33%). Première place aussi chez France Loisirs avec 35,54% des voix devant une liste commune CFDT/CFE-CGC. FO obtient un siège de titulaire et un siège de suppléant dans chaque collège : employés, agents de maîtrise et cadres. Chez Interforum (groupe Eritis-Vivendi) FO passe de 10% à 30% de représentativité au siège et obtient 4 élus chez les cadres. Sur le site de Malherbes, FO obtient 3 élus titulaires et un suppléant, ainsi que 28,01% de représentativité dont 42% pour l'encadrement. Sur le site de Ballainvilliers, FO prend la première place avec 3 sièges sur 4 et 76,78% de représentativité. Chez Volumen, FO décroche 50% des voix dans le cadre d'une liste commune avec un autre syndicat. Enfin chez Dilisco, FO obtient 23% de représentativité et 4 élus dans le collège cadres malgré la présence de deux nouvelles listes.

FO secoue Orangina. Pour sa première participation aux élections, le jeune syndicat a remporté 54,83% des voix dans le premier collège. Il n'a pas eu d'élu dans le

deuxième collège ce qui le place en deuxième position, à quelques voix près.

FO progresse dans le groupe mutualiste Aesio. Chez Adrea, FO, qui présentait une liste pour la première fois, a remporté 7,41% des voix chez les employés et techniciens. Chez Eovi-Mcd, FO a augmenté sa représentativité de 6 points, pour atteindre 19,07% des voix. Chez Aesio, FO est passée de 23% à 71%. Pour rappel, chez Apreva FO avait remporté 68% des voix lors des élections de mai 2018. À l'aube d'une fusion des quatre mutuelles fin juin 2020, ces résultats placent FO à la troisième place avec une représentativité de 24,75% pour un effectif total de 3500 salariés.

FO devient numéro un chez Transdev Oise Cabaro, entreprise de transport de voyageurs qui compte 240 salariés. Le syndicat a remporté 33,34% des voix lors du scrutin qui s'est achevé le 4 décembre 2019. Il est passé devant la CGT et la CFDT.

FO se retrouve largement en tête chez Klesia, groupe paritaire de retraite et de prévoyance, et creuse l'écart avec les autres organisations syndicales. Elle a enregistré 32,21% des voix, devant la CFDT (16,38%), la CFTC (14,91%), Solidaires (14,05%) et la CGT (12,76%).

FO confirme sa troisième position chez Pôle emploi à l'issue des élections qui se sont déroulées du 28 octobre au 8 novembre 2019. Elle a obtenu un score de 17,03% des voix contre 17,2% lors du précédent scrutin. FO n'est pas représentative dans quatre établissements contre cinq en 2016. À saluer aussi le résultat à Mayotte où FO remporte 46,34% des voix et à Pôle emploi service 52,03% des voix.

FO est le seul syndicat qui progresse à l'Institut national de l'audiovisuel (INA). La section de FO-Médias a réalisé 22,5% aux élections professionnelles du 3 décembre 2019, soit une progression de

plus de 5 points par rapport aux élections de 2017.

FO passe en tête chez FM Logistic avec 33,89% des voix sur les trois collèges. Les élections se sont déroulées le 20 novembre dans cette entreprise de logistique.

Chez DSL Finances, entreprise de coiffure du groupe Provalliance, FO a obtenu 100% des suffrages aux élections CSE dans les deux collèges. Le scrutin s'est déroulé le 7 janvier 2020.

FO est majoritaire à la compagnie d'autocars Darche Gros et Cie, en Seine-et-Marne, avec 56,78% des voix sur les trois collèges. Les élections se sont déroulées le 15 novembre 2019. FO devance SUD, la CGT et la CFE-CGC.

Chez Sysco France les salariés ont fait confiance à FO lors des élections CSE de novembre. FO a progressé de 7 points pour atteindre 41,84% de représentativité chez ce distributeur de produits alimentaires et non alimentaires aux professionnels de la restauration.

FO a réussi son entrée chez Bouchers Services, entreprise spécialisée dans la prestation de services et dont le siège est à Rennes. Elle compte près de 1200 salariés. La section syndicale FO a été créée par plusieurs salariés du site Socopa de Châteauneuf-du-Faou (29) qui ont décidé de déposer une liste. Les élections CSE se sont déroulées en octobre 2019. FO, qui présentait des candidats pour la première fois, a décroché 5 sièges sur les 15 à pourvoir dans le premier collège.

Chez Orange, FO progresse légèrement, à 14,04% (13,9% en 2017), et arrive en quatrième position au niveau national. En Île-de-France, FO arrive en tête avec 26,7% des voix (+3 points). Les élections CSE se sont déroulées fin novembre. Plus de 80 000 électeurs étaient appelés aux urnes.

C. J.

Tarification progressive de l'énergie : une fausse bonne idée?



© GILLES ROLLE/REA

L'opportunité de mettre en place une tarification progressive de l'électricité (et du gaz) est une question récurrente qui n'a pas de réponse unique. Quant à son principe, elle consiste à faire augmenter le prix du kilowattheure avec la consommation d'électricité (et/ou de gaz naturel)

d'un ménage. La consommation d'énergie pour un logement étant le plus souvent corrélée au niveau de revenus, ce sont les ménages les plus solvables qui financent les prix les plus bas des premiers kWh d'énergie consommés, au profit des plus modestes. Ses avantages seraient de plusieurs ordres : envi-

ronnemental et économique pour les consommateurs puisque ceux-ci sont incités à réduire leur consommation; social également si les premiers kWh d'électricité ou de gaz, représentant une consommation de première nécessité, sont proposés à un prix bas pour garantir leur accessibilité pour les ménages modestes. Ces prix bas étant compensés par des prix plus élevés pour les consommations plus importantes, couvrant des besoins moins essentiels.

Le risque d'un clivage entre catégories d'utilisateurs

Les inconvénients de ce mode de tarification sont également pluriels : la corrélation entre le niveau de revenus et la consommation d'énergie ne se retrouve pas dans certaines situations (les retraités et les inactifs occupent souvent leur domicile; les familles nombreuses consomment davantage d'énergie que la moyenne des foyers sans relation objectivée par leur niveau de revenus). En outre, l'électricité et le gaz ne sont pas les seuls moyens d'énergie utilisés par les consommateurs (fioul, GPL, bois...), il y aurait donc des reports de certains consommateurs sur ce type d'énergie tout autant que ces derniers seraient lésés en termes d'égalité par rapport à ceux utilisant le gaz et l'électricité. Il n'est pas certain non plus qu'un gouvernement, quel qu'il soit, veuille prendre la responsabilité d'adopter un dispositif qui provoquerait un clivage entre catégories d'utilisateurs avec ses gagnants et ses perdants. Au moins peut-on aborder ce sujet et y réfléchir; l'AFOC restera attentive aux opinions et points de vue de ses adhérents pour relayer une position s'il le fallait.

Lumière bleue : attention les yeux...

Alors que l'usage des LED se généralise pour l'éclairage et que les objets à LED se multiplient, l'Anses (l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a publié une mise à jour de son expertise de 2010 relative aux effets sanitaires des LED au regard des nouvelles connaissances scientifiques disponibles.

Limiter l'usage des LED

L'agence confirme la toxicité de la lumière bleue sur la rétine et met en évidence des effets de perturbation des rythmes biologiques et du sommeil liés à une exposition le soir ou la nuit à la lumière bleue, notamment via les écrans et en particulier pour

les enfants. L'AFOC recommande donc de limiter l'usage des dispositifs à LED les plus riches en lumière bleue, tout particulièrement pour les enfants, et de diminuer autant que possible de manière générale la pollution lumineuse pour préserver l'environnement.



© STEPHANE AUDRAS/REA



Auprès des **militants!**

Le secteur du Développement était présent à l'UD du Loiret à Orléans les 22 et 23 janvier. Notre objectif : exposer les différents axes de développement possibles au sein de structures syndicales.

En collaboration avec Christophe Léveillé, secrétaire général de l'UD du Loiret, Roxane Idoudi, secrétaire confédérale chargée du Développement, a mis en place, avec son équipe, une formation de deux jours permettant aux camarades de prendre un peu de recul pour concevoir leur stratégie de développement.

Tout juste élus, tout juste adhérents, militants depuis des années, du privé comme du public, jeunes ou plus anciens, femmes ou hommes de toutes catégories, le panel des participants était plus que représentatif. Impossible donc de faire une formation adaptée à un seul secteur ou visant un objectif unique. Par conséquent, priorité aux diverses expériences de terrain. La première partie du stage s'est concentrée sur la méthode à utiliser pour élaborer une stratégie de développement. La seconde sur les écueils à éviter pour s'assurer de faire passer un message sans qu'il soit déformé.

Le retour positif des participants nous a confortés dans notre démarche et a confirmé la nécessité d'être au plus proche des militants du terrain.

Cependant, si cette formation s'est déroulée en deux jours, il est certain que son format idéal serait d'une semaine. Ce temps dédié à la formation n'étant pas toujours possible, deux jours peuvent constituer un premier pas dans une sensibilisation au développement.

Notre secteur s'adapte à tous les projets.

N'hésitez pas à nous contacter sur :

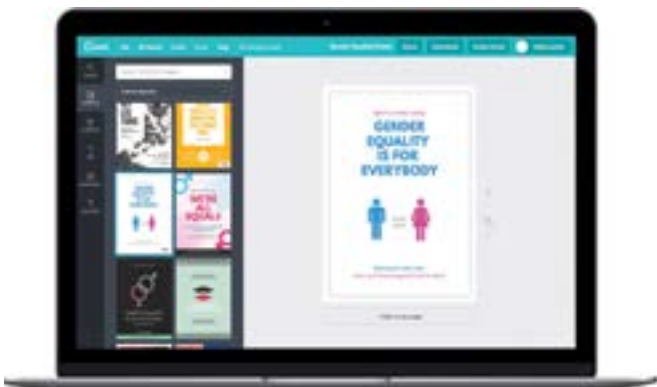
développement@force-ouvriere.fr



FOCUS SUR CANVA

Vous devez créer des supports de communication?

Simplifiez-vous la vie avec le site Internet CANVA !



Lors de chacun de nos déplacements, nous présentons CANVA.

Cet outil de conception graphique en ligne vous permet de créer vos futures affiches, tracts, voire vos futures bannières Facebook facilement grâce à sa plate-forme intuitive. Vous y trouverez de nombreux modèles, pour vous inspirer, pour vous guider. De nombreuses polices ou images libres de droits vous seront proposées afin d'enrichir votre travail. À destination des amateurs comme des professionnels, l'inscription est gratuite!

Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter le secteur du Développement, qui vous aidera à y voir plus clair (développement@force-ouvriere.fr).

À vos souris!



Il y a cent ans : le traité de Versailles

Ils ont gagné la guerre, ils vont perdre la paix. Les traités signés en 1919-1920 sont porteurs de tous les ingrédients de nouveaux conflits. Vingt ans plus tard la Seconde Guerre mondiale éclatait.

Le président américain Wilson, pour éviter une nouvelle guerre, voulut mettre en place une organisation internationale capable d'éviter de nouvelles déflagrations. La Société des Nations (SDN) voit le jour en février 1919. Mais de retour dans son pays, le même mois, l'homme du « *droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* » est désavoué par le Congrès et les États-Unis retournent à leur isolationnisme. Privée de cet important soutien, la SDN ne sera qu'un spectateur impuissant de la dégradation des relations internationales. En même temps, les vainqueurs de l'Entente ouvrent la Conférence de la paix à Paris le 29 janvier 1919. Cette conférence

va déboucher sur la signature de cinq traités de paix pour régler le statut des vaincus (Allemagne, Autriche, Hongrie, Bulgarie, Empire ottoman) entre septembre 1919 et août 1920.

Mais n'oublions

pas le chapitre 13 de la Conférence de la paix, qui va aboutir, grâce à la pression des syndicats, à la fondation de l'OIT (Organisation internationale du travail) le 11 avril 1919.

L'Allemagne paiera

La France de Clemenceau, saignée à blanc par la guerre, veut faire rendre gorge à l'ex-Reich. L'Allemagne devra abandonner l'Alsace-Lorraine, se verra imposer une sorte de protectorat français sur la Sarre et le Pays Rhénan, mais surtout perdra une grande partie de son territoire à l'est avec la renaissance de la Pologne. Les diplomates-géomètres-py-



Signature du traité de Versailles vue par le peintre William Orpen.

romanes vont couper l'Allemagne en deux avec une Prusse orientale enclavée dans la nouvelle Pologne. C'est le fameux couloir de Dantzig, élément déclencheur de la Seconde Guerre mondiale en septembre 1939 quand Hitler envahit la Pologne.

En faisant payer 150 milliards de marks-or à la République de Weimar, le traité de Versailles, signé le 10 janvier 1920, va empêcher la reprise économique du pays. D'autant que, mécontente, la France occupe la Ruhr de 1923 à 1925 pour s'approprier charbon et acier, de force. Cette paupérisation des Allemands, liée à l'humiliation nationale de la perte d'un tiers des territoires, va faire le lit des nazis. Les soldats démobilisés en novembre 1918, devenus « lumpenprolétaires », vont rallier, pour certains, les Corps francs d'extrême droite, écrasant la révolution allemande en 1918-1919, puis rejoindre le parti de Hitler, qui dès la fin des années 1920 sera financé par le grand capital allemand qui veut sortir des sanctions de Versailles. Les autres traités vont organiser la naissance de deux nouveaux pays au cœur de l'Europe : la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie, sans régler le brûlant problème des minorités qui mettra le feu au Vieux Continent dès 1938.

Christophe Chiclet

Retrouvez les articles histoire sur : www.force-ouvriere.fr/histoire-sociale



Pierre Le Mée n'est plus

Nous avons appris avec tristesse le décès de Pierre Le Mée, le 1^{er} janvier, à l'âge de 101 ans. Résistant, ce militant fondateur de

la CGT-FO était fonctionnaire d'État à la Direction départementale de l'Équipement où il fut secrétaire général du syndicat FO. Son engagement à l'interpro l'avait amené

à être membre de la Commission exécutive pendant de nombreuses années et par trois fois secrétaire général de l'UD. En 2013, se souvient Éric Le Courtois, il était encore présent au passage des cortèges des manifestations et, de sa voix rauque, il encourageait l'UD à combattre pour les droits des travailleurs et pour davantage de justice sociale. Pierre Le Mée fut, entre autres, l'un des fondateurs de la Mutualité d'Armor et éminent président de la Libre Pensée des Côtes-d'Armor. L'UD lui a rendu hommage le 7 janvier à Saint-Brieuc. La confédération présente ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Christophe, un justicier chez Amazon

Christophe Bocquet, 38 ans, est délégué FO chez Amazon à Lille. Il se bat pour la reconnaissance du travail des salariés et une juste redistribution des richesses de l'entreprise. Il vient aussi de faire annuler les élections CSE. L'exercice syndical chez le leader mondial du e-commerce est un combat.

« **A** quelle fréquence votre manager agit-il d'une façon qui suscite l'admiration ? » Voici le genre de question posée aux salariés d'Amazon avant qu'ils ne connectent leur ordinateur ou scanner. Selon la direction, « je serais le seul de l'établissement à refuser de répondre », souligne Christophe Bocquet, délégué FO à l'entrepôt LIL1. La direction dit que c'est anonyme, mais régulièrement des salariés sont convoqués pour justifier leurs réponses. Ces données servent à évaluer les cadres en fin d'année. » Il est entré chez Amazon en 2013, quand un entrepôt a ouvert près de chez lui. Avant, il avait travaillé onze ans comme responsable d'un atelier peinture, puis un an comme chauffeur de poids lourd. « J'ai fait partie des 80 premiers salariés, aujourd'hui on est 2000 en CDI et 2000 intérimaires », explique-t-il. Embauché comme formateur, Christophe prend rapidement des fonctions managériales. « J'étais du côté obscur de la force, mais peu à peu je me suis rendu compte que je n'avais pas la même vision des choses que la direction, relate-t-il. Les responsables d'équipe avaient des quotas de sanctions à appliquer envers les salariés. »

Lors des élections professionnelles de 2015 il se présente sur une liste. « J'avais une méconnaissance totale des syndicats, je voulais une certaine justice et défendre les salariés. » Il est élu trésorier du CE et secrétaire du CCE Amazon France logistique. « En côtoyant d'autres élus, j'ai réalisé que les valeurs de FO, l'indépendance, la liberté et la démocratie, me correspondaient davantage que celles du syndicat auquel j'adhérais. » Il arrive à FO fin 2017. Il est désigné RSS FO mais conserve ses mandats.

Des expertises à l'échelle du groupe

Christophe revendique la reconnaissance du travail des salariés, la défense de leurs droits et une juste redistribution de la richesse. « Amazon gagne énormément d'argent grâce à ces petites mains dont cependant la rémunération n'augmente pas », dénonce-t-il. Dès son élection en tant que secrétaire du CCE il avait lancé des expertises à l'échelle du groupe, une première qui « n'a pas beaucoup plu à la direction ». Il exige aussi le respect des classifications. « Beaucoup de salariés exercent des fonctions de cadre sans en avoir ni le statut ni la rémunération. » Le 31 décembre dernier il a fait annuler en justice les élections CSE de septembre 2019, un syndicat « maison » ne respectant pas les conditions d'ancienneté. Un nouveau scrutin est prévu en mars 2020.

Mais Christophe explique qu'il paye cher son engagement syndical. Depuis

quatre ans, fini l'encadrement. Il a été envoyé à la mise en stock, scanner en main. « Humiliations, dégringolade dans les échelons... Et c'est reparti de plus belle depuis le recours engagé à propos des élections. C'est compliqué à vivre mais je ne vais pas lâcher. » Ce père de famille, qui se bat aussi pour l'avenir de ses quatre enfants, âgés de 8 à 21 ans, a saisi les prud'hommes en 2017 pour harcèlement, discrimination et non-respect de la classification. Le 3 décembre, l'affaire a encore été reportée. « C'est très long », témoigne Christophe, ému. Son objectif, réussir les prochaines élections. En septembre il manquait 5 voix à FO pour être représentatif, et ce malgré les tentatives de la direction de mettre des bâtons dans les roues aux actions de la section. Christophe souhaite renforcer l'équipe FO et passer le relais. « Pour moi être syndicaliste c'est avant tout avoir des convictions, ce n'est pas un métier », explique-t-il.

Evelynne Salamero



Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière